



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

État du réseau des sirènes

Question écrite n° 262

Texte de la question

M. Éric Straumann interroge M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur l'état du réseau des sirènes d'alerte. Ainsi à Colmar (Haut-Rhin), les sirènes ne retentissent plus le premier mercredi du mois et semblent hors-service. Un projet de rénovation a été lancé en 2010 avec la création d'un nouveau réseau baptisé système d'alerte et d'information des populations (SAIP) qui utilise le réseau câblé du ministère de l'Intérieur. 2 380 sirènes doivent être remplacées d'ici 2020 et seront commandées par un logiciel qui permettra de ne faire sonner que certaines sirènes et non pas toutes celles du département. Il lui demande quel est l'état d'avancement de ce projet.

Texte de la réponse

La gestion de crises repose sur la capacité de l'État à mobiliser les outils les plus efficaces pour alerter la population d'une situation susceptible de constituer un danger immédiat (risques nucléaires, inondations, tsunami, cyclone, etc.). C'est ainsi que le ministère de l'intérieur a développé un dispositif fondé sur une diffusion d'alerte multivectorielle et multicanale. Les dispositifs d'alerte mis en place, visant le spectre le plus large de la population, reposent sur deux principaux volets : le système d'alerte et d'information des populations (1) et la communication via les réseaux sociaux (2). 1/ Le projet de système d'alerte et d'information des populations (SAIP) Le projet de système d'alerte et d'information des populations (SAIP) est issu des propositions du livre blanc de 2008 sur la défense et la sécurité. L'objectif est de doter la France d'un « réseau d'alerte performant et résistant », notamment en remplaçant l'ancien réseau national d'alerte (RNA), et au-delà, d'ouvrir de nouvelles fonctionnalités en matière d'information des populations. Le SAIP repose sur une logique de bassins de risques sur lesquels sont positionnés les moyens d'alerte les plus efficaces, dont font partie les sirènes. La caractérisation de ces zones à risques a été réalisée en 2010, dans le cadre d'un recensement effectué dans chaque département par les préfetures. Il en résulte que tous les départements ne sont pas dotés de sirènes, et que toutes les anciennes sirènes du réseau national d'alerte (RNA) n'ont pas été maintenues dans le dispositif. Ainsi, pour le cas particulier de la ville de Colmar et conformément au recensement des sites réalisé en 2010, il n'est pas prévu de raccordement au SAIP. Aussi, soit la commune dispose de ses propres sirènes et les entretient en les faisant sonner le premier mercredi de chaque mois, soit les anciennes sirènes RNA ont été mises hors service et ne sonnent plus en période de test. Le SAIP est constitué de sirènes interconnectées et déclenchables à distance via l'infrastructure nationale de partage des transmissions (INPT) grâce à un logiciel pilote, cœur du dispositif. A ce jour, la réalisation du logiciel ainsi que l'installation des sirènes ont été largement engagées. Le développement du logiciel est finalisé et sera déployé au sein des préfetures en 2018. En ce qui concerne le déploiement des sirènes, 1 674 sites sont raccordés au SAIP (soit 63 % des sites) au 1er janvier 2018. Les installations sont terminées dans 24 départements sur 81. La fin du déploiement des sirènes est prévue pour 2020. Le ministre d'État, ministre de l'intérieur a par ailleurs décidé de mettre fin au dispositif SAIP mobile, lancé en mai 2016 avant l'Euro de football qui se déroulait en France. Destinée à prévenir la population en cas d'attaque terroriste réelle ou supposée, cette application n'a pas connu l'audience espérée, ni l'efficacité souhaitée. D'autres solutions numériques sont d'ores et déjà utilisées, grâce notamment

aux réseaux sociaux. 2/ La communication via les réseaux sociaux Le développement spectaculaire des réseaux sociaux constitue aujourd'hui un outil incontournable pour prévenir la population, le plus largement possible, de la survenance d'un danger, et communiquer sur les bons gestes à adopter. Dès le 1er juin dernier, le ministère de l'Intérieur s'est associé avec les acteurs majeurs et particulièrement connectés pour prévenir la population, si la situation l'exige. Les messages d'alerte et de prévention du ministère sont diffusés de façon prioritaire sur Twitter, Facebook et Google mais aussi certains canaux de communication de la RATP, Vinci Autoroutes, Radio-France et France Télévisions. Concrètement, Twitter donne une importante visibilité aux messages du ministère de l'Intérieur en cas de crise grave, comme cela a été le cas le 13 novembre 2015 et le 14 juillet 2016. Un bandeau spécial pourra alors apparaître en haut du fil des tweets de chaque utilisateur connecté pour l'informer de la situation. Parallèlement, le ministère de l'intérieur invite d'ores et déjà l'ensemble des utilisateurs de Twitter à s'abonner et activer les notifications du compte @Beauvau_alerte, qui a été lancé le 1er juin dernier et permet à chacun d'être informé sur son compte en cas d'évènement grave (téléphone ou ordinateur). Facebook offre également la possibilité au ministère de l'Intérieur de communiquer via un dispositif lié à son outil « Safety Check ». Cette fonctionnalité, créée en 2014, se déclenche lorsqu'un évènement met en danger la population et permet aux utilisateurs de Facebook d'indiquer à leurs proches qu'ils se trouvent en sécurité. Les messages du ministère de l'Intérieur trouveront donc une visibilité rapide et forte sur la page du « Safety Check ». C'est la première fois en Europe, que Facebook permet aux pouvoirs publics d'utiliser cet outil pour communiquer. Ce réseau social compte 35 millions d'utilisateurs actifs en France. De son côté, Google relaiera sur le moteur de recherche, au travers de son outil "Posts onGoogle", les messages du ministère de l'Intérieur pour les utilisateurs effectuant des recherches dans la zone impactée ou lorsque les mots clés saisis seront en rapport avec l'évènement en cours (attentat, ouragan, fusillade, lieu, etc.). Enfin, les sociétés RATP et Vinci autoroutes, relayeront aussi, via leurs applications, réseaux sociaux ou panneaux d'information les messages du ministère si la situation le nécessite. Une convention avec France Télévisions et Radio France existe depuis plusieurs années, afin de diffuser les informations du ministère, en cas d'évènements. Ces conventions ont été ou sont en cours d'actualisation afin d'intégrer leurs supports numériques. Ces nouveaux dispositifs s'ajoutent à ceux déjà existant : les prises de parole des autorités ainsi que les messages d'alerte et de prévention sur les comptes Twitter et les pages Facebook de la place Beauvau, des préfectures et des différentes directions du ministère. La diffusion de l'information, sur des supports divers, permet au ministère de l'intérieur de renforcer encore la sécurité du public et de communiquer largement sur les événements graves, en atteignant le plus largement possible l'ensemble de la population.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 262

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juillet 2017](#), page 3926

Réponse publiée au JO le : [11 septembre 2018](#), page 8036